

# La réforme du collège : ni pour les élèves, ni pour les enseignants !

La réforme du collège a été adoptée par le Conseil supérieur de l'éducation le 10 avril. Sa mise en application est prévue à la rentrée 2016, comme la mise en application de la réforme des programmes. Certain-e-s ont le sens de la formule pour qualifier cette nouvelle "entreprise" comme Régis Debray qui parle d'une réforme qui "*reproduirait les vices du monde extérieur : le zapping, le surfing, le cocooning, le packaging, le marketing*". S'il y a du vrai dans la qualification précédente, et s'il est juste de dénoncer la casse de l'enseignement des langues anciennes (comme une option nationale garantie), il faut aussi et surtout porter l'attention par rapport aux caractères anti-sociaux les plus graves de la réforme. La palme de l'opportunisme et de la réaction étant à attribuer aux parlementaires de l'UMP et du centre et autres Sarkozy, Fillon, Juppé et Raffarin qui s'opposent à la réforme pour des raisons nationalistes et culturalistes... et qui ne sont d'ailleurs pas à une contradiction près puisqu'ils ont eux mêmes impulsé des réformes de destruction de l'école et des savoirs fondamentaux qui allaient dans le même sens que la réforme du collège !



## Pourquoi faut il vraiment rejeter cette réforme du collège ?

Il faut refuser le faux choix entre "l'excellence pour une poignée" (position de la droite conservatrice qui défend un enseignement exigeant pour les fils de bourgeois) et la soi-disante égalité au rabais entre tous (position de la "gauche libérale" qui prive les fils d'ouvriers d'un enseignement de qualité... alors que les fils de bourgeois ont les ressources de le trouver ailleurs). Nous défendons une école de qualité pour tous et toutes, qui ne rabote ni sur les moyens et sur les objectifs. Cette école ne pourra pas voir le jour sous le capitalisme, mais tout notre combat est guidé par cet idéal.

## Une désorganisation de l'enseignement

Sur le plan disciplinaire, la diminution déguisée des horaires disciplinaires par l'introduction dans ces horaires de dispositifs d'Accompagnement Personnalisé (AP) et d'Enseignement Pratique Interdisciplinaires (EPI) est inacceptable dans le contexte politique d'austérité.

Pour s'en convaincre, il suffit de se pencher sur la mise en place de l'accompagnement personnalisé au lycée, sorte de "fourre tout" dont la pauvreté des ressources pédagogiques trahit l'absence de sincérité dans l'engagement des gouvernement

successifs et de leurs administrations pour remédier aux inégalités. Il faut aussi de souvenir de la suppression des horaires d'itinéraires de découverte (IDD) sans que la restitution des horaires disciplinaires sur lesquels ils avaient été pris soient restitués.

De plus, la globalisation des "enseignements artistiques" et des "sciences et technologie" où les heures globalisées n'équivalent pas à la somme des heures de chaque disciplines séparées auparavant ne laissent planer aucun doute sur le cadrage économique de la réforme.

Mais encore, la modulation des horaires complémentaires (accompagnement personnalisé, projets, Culture et création artistiques, Développement durable, Information, communication, citoyenneté etc.) à hauteur de 20 % du volume horaire total par le Conseil d'administration et donc dans de nombreux endroits par le Chef d'établissement garantira encore moins que maintenant l'égalité des contenus d'enseignement entre établissements. Le Conseil d'administration aura aussi la main sur la répartition des horaires d'enseignement disciplinaires sur les trois années du cycle collège (cycle 4).

Sous prétexte de lutter contre les inégalités, le gouvernement met en place des réformes qui les développeront au contraire ! Cette modulation sera un levier pour mettre les enseignements et les enseignant-e-s en concurrence.

## **Une dégradation des conditions de travail**

Le cadrage austéritaire ne donne aucun espoir d'amélioration : aucune diminution des effectifs par classe. La possibilités de travail en petit groupe est encore réduite, avec par dessus la marché, la perspective de réunions chronophages.

La Ministre de l'Education nationale prétend pourtant que « L'accompagnement personnalisé et le travail en petits groupes seront renforcés » mais ne promet que 4000 postes pour la réforme alors qu'il y a plus de 7000 collèges en France !

Pour se convaincre davantage de la dégradation des conditions de travail à venir, il faut mettre en cohérence la réforme du collège et la réforme des programmes. Par exemple, ceux-ci prévoient de définir les compétences à acquérir pour les élèves sur les trois années du cycle. Un-e élève ayant plusieurs professeurs au cours d'un cycle, ceux-ci et celles-ci devront en toute rigueur se concerter pour vérifier la validation de l'ensemble des compétences de l'élève. Les classes n'étant pas composées des mêmes élèves au cours d'un cycle, les enseignant-e-s devront en conséquence individualiser leurs enseignements en plus des évaluations. Et tout ceci avec 30 élèves par classe ! Le Ministère voudrait rendre impossible les conditions d'enseignement collectif pour mieux préparer l'enseignement individualisé par informatique qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

Cette destructure et cette hétérogénéité de l'enseignement seront encore plus

marquées dans les classes de première année de lycée regroupant des élèves venant de différents collèges. L'impact de la réforme du collège n'épargnera donc pas les enseignants de lycée.

Si on rajoute l'application des décrets sur les Obligations Réglementaires de Service avec les missions supplémentaires de coordinateurs de cycles ou de disciplines et donc la création de cheffaillons intermédiaires sensés coordonner ce bazar, l'ambiance entre les collègues s'annonce étouffante ! En même temps que l'institution scolaire s'atomise, la hiérarchie se renforce...

## **Quelles logiques derrière une telle désorganisation ?**

On peut se questionner sur les raisons d'une telle destructuration de l'enseignement public. Au vu de la soumission totale de ce gouvernement à la logique capitaliste, il pourrait y en avoir au moins trois. Dans la lignée de l'esprit de la loi Macron, cette destructuration du cadre national des enseignements et des diplômes va dans le sens de la casse des garanties collectives des travailleurs et vers une "employabilité" toujours plus en faveur des patrons. Elle peut aussi tout simplement favoriser l'enseignement privé en n'exigeant pas des établissements à but lucratif la même destructuration des savoirs, leur laissant par exemple la possibilité de dispenser les enseignements qui pourraient disparaître dans le public comme celui des langues anciennes... Enfin, la dernière raison pourrait consister en l'objectif de développer davantage le marché de l'informatique au sein des établissements scolaires, ce qui à l'échelle nationale, pourrait représenter

Cependant, obtenir le retrait de la réforme du collège et celles des gouvernements successifs soumis aux capitalistes ne permettra pas de résoudre la question des inégalités scolaires. Obtenir de tels retraits ne permettra que de freiner le développement des inégalités mais c'est déjà ça en attendant la révolution !

## **En attendant la révolution... quels sont les points d'appuis pour faire échec au gouvernement?**

### **Du côté des directions syndicales :**

Le gouvernement veut aller plus loin que ce que peuvent supporter les directions syndicales, pourtant jusqu'au cou dans le dialogue social et la mise en œuvre des réformes depuis des années. Excepté le SGEN CFDT qui n'a pas signé l'appel intersyndical, l'ensemble des organisations ont été signataires d'un appel à la grève le 19 mai pour le retrait de la réforme du collège. L'appel rappelait le rejet de cette réforme par les organisations représentant plus de 80% des enseignants au Conseil Supérieur de l'Education et invitait même à débattre en Assemblée Générale ... des conditions de l'amélioration du collège.

Le taux de grévistes de 50% annoncé par les organisations syndicales le 19 mai est plutôt encourageant dans la période. Cependant, il y a des disparités de mobilisation traduisant l'isolement entre des établissements qui se sont parfois déjà mobilisés pour des questions locales, au mieux départementales, et les établissements qui se sont mobilisés pour l'occasion. De plus, l'interview de Frédérique Rollet sur BFM le 18 mai qui n'osait plus réaffirmer le mot d'ordre de retrait de la réforme mais évoquait la poursuite du dialogue avec le Ministère traduit le fléchissement de la direction du SNES à combattre cette réforme. Bien que le gouvernement ait humilié ses "partenaires sociaux" en faisant paraître les décrets d'application de la réforme du collège dans la nuit du 19 au 20 mai, l'intersyndicale de l'Education (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNALC-FGAF, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action, SUD Éducation, SNCL-FAEN et SIES-FAEN) ne fait que couvrir les initiatives des établissements et zones mobilisées sans oeuvrer à l'amplification et la coordination de ces initiatives. Et ce alors même que la définition de perspectives pour les personnels mobilisé-e-s se pose. Par exemple en posant la question de la grève reconductible. Ou encore celle de la grève lors du passage du brevet, évoqué un moment par le SNALC. L'intersyndicale ne propose qu'une journée de mobilisation (pas de grève) le 4 juin en appelant à faire des réunions avec les parents et des heures d'information syndicales. Pourquoi ne pas appeler à informer plus rapidement ? Le 4 juin, une nouvelle intersyndicale se réunira pour discuter d'un éventuel appel à la grève mais s'il est question de grève, pourquoi ne pas en débattre dès maintenant. Poser ces questions, c'est en fait y répondre. L'intersyndicale décide en fait de saboter la mobilisation et déroule le tapis rouge au gouvernement. Tout est fait pour que la journée du 4 juin soit un échec (pas d'appel à la grève, pas de perspective...) et enterre la mobilisation.

## Du côté des mobilisations déterminées :

Malgré l'humiliation, la volonté de combat des directions syndicales est plus qu'imparfaite. Tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour développer et coordonner les mobilisations via les AG de villes dans un premier temps.

De telles AG pourraient par exemple discuter de l'adoption de la plateforme suivante:

- Abrogation de la réforme du collège
- Baisse du temps de travail,
- *Baisse des effectifs de classe*, travail en groupes,
- Horaires disciplinaires nationaux par niveau
- Respect de la liberté pédagogique des enseignant-e-s
- Création de tous les postes de titulaires nécessaires aux enseignements en petits groupes sans oublier la titularisation de touTEs les précaires

Les assemblées générales doivent également permettre aux personnels d'établir eux mêmes leurs modes d'actions. Plusieurs initiatives en ce sens ont émergé le 19 mai mais elles doivent encore être développées et coordonnées sur le territoire pour éviter les actions en ordre dispersé qui pourraient aboutir à un épuisement des premiers et

des premières mobilisé-e-s. Enfin, il faudrait lutter également dans nos syndicats pour que ceux-ci établissent un plan de combat pour obtenir le retrait de la réforme. Cela passe à notre avis par un appel à la grève pour bloquer les épreuves du brevet fin juin, et cela passe, si le gouvernement ne cède toujours pas, par la préparation et un appel à la grève illimitée jusqu'au retrait de la réforme à la rentrée. Il faut aussi, dès maintenant, que les syndicats lancent un appel au boycott des instances visant à mettre en place la réforme du collège.

**Sébastien Langlois**, le 26 mai 2015